

Bureau du 10 décembre 2001

Décision n° 2001-0323

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 13, bis rue de la Garenne et appartenant à Mme Gauthier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 13 bis, rue de la Garenne à Lyon 5°, cadastrée sous le numéro 85 de la section BE et appartenant à madame Gauthier.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 38 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette parcelle serait cédée à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 385 92 00467 en date du 9 décembre 1992 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69 385 92 00467 en date du 9 décembre 1992 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'actes notariés, évalués à 457,35 € (3 000 F), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,